

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 26/09/2016

Date de la convocation:

20/09/2016

Date d'affichage:

21/09/2016

L' an 2016 et le 26 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 114.2016

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

114.2016 : Groupement de commande en vue de la passation des marchés publics d'assurances : désignation d'un représentant de la communauté de communes - président de la CAO ad hoc : modification de la délibération n° 081.2016.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28, et les décrets d'application,

Vu la délibération n° 081.2016 en date du 23.05.2016 « groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics d'assurance »,

Envoyé en préfecture le 06/10/2016
Reçu en préfecture le 06/10/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160926-D_CC_114_2016-DE

Considérant le groupement de commandes constitué en vue de la passation des marchés publics d'assurance, et les délibérations des membres du groupement correspondantes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De valider le choix du prestataire de service en charge du volet technique de la consultation retenant la procédure d'appel d'offres ouverte.**
- **De modifier la délibération n° 081.2016 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 23 mai 2016 (2ème point, 3ème tiret) par ce qui suit : la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le ou les prestataires sera constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibératives de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.**
- **De fixer la présidence de la commission d'appel d'offres au représentant du coordonnateur du groupement.**
- **De désigner M. Jean-Marie HAAS en tant que représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour représenter la communauté de communes lors des réunions de la commission d'appel d'offres relative au groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de prestation d'assurance.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/09/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

